

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21/10/2022

Le 21/10/2022 à 18 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

Présents : Mme BALZ Noémie , M. FILZ Roland, Mme GUION Denise, Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Absente excusée : Mme HALLEUR Cécile

Procuration : Mme HALLEUR Cécile donne pouvoir à Mme BALZ Noémie

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Secrétaire de séance: Mme GUION Denise

1 - Procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est arrêté.

2 - Création d'un espace du souvenir dans les cimetières

Le maire expose la demande reçue de la famille d'un administré, enterré ailleurs, mais souhaitant apposer une plaque commémorative dans le cimetière.

Le conseil municipal est favorable à cette idée. Un courrier demandant une ébauche sera envoyé à la famille. Les élus transmettront également une proposition d'apposer cette plaque du souvenir sur la fontaine de la place du village.

Les élus se rendront par ailleurs sur les cimetières pour définir des emplacements possible pour des panneaux destinés uniquement au souvenir des défunts enterrés ailleurs mais ayant une attache particulière avec la commune.

3 - Réfection des chemins (Granjon, Condamine, Veronne, Eylu). Étude des devis.

Les derniers orages ont sérieusement endommagé les chemins communaux. Des entreprises sont venues estimer les travaux à entreprendre.

- Pour le chemin de Véronne, le devis de Bouvat TP s'élève à 5 090 euros HT.

Les conseillers valident ce devis.

- Pour le chemin du Granjon, le devis de Bouvat TP s'élève à 15 670 euros HT et le devis de Gilles TP se porte à 26 525 euros HT. D'autres devis seront demandés.

- Pour le chemin Condamine : Monsieur Bernard Gilles est intervenu avec sa mini-pelle à la demande du maire pour un coût de prestation de 150 euros.

- Pour le chemin d'Eylu, le devis de Bouvat TP s'élève à 6 300 euros HT et le devis de Gilles TP se porte à 25 700 euros HT. Une intervention sur le chemin au niveau de la propriété de Mme Nadine Terrail sera demandée rapidement.

- Pour le chemin des Villards, le devis de Gilles TP pour l'installation d'un drain se porte à 28 839 euros HT, pour le chemin Rambaud, son devis s'élève à 13695 euros HT et à 5 332,50 euros HT pour le chemin d'accès à l'église.

Après renseignement, le Département précise qu'il ne pourra pas subventionner ces travaux étant donné qu'aucun de ces chemins n'est revêtu. La Région et l'État ne subventionnent pas la réfection de voirie communale. Les élus vont solliciter notre sénateur et notre députée ainsi que la CCVD à ce sujet.

4 - Dossiers d'urbanisme déposés

Une déclaration de travaux a été reçue afin de régulariser des travaux d'aménagement et d'extension. Il est rappelé que la DDT assure la mission d'instruction des demandes d'urbanisme pour le compte de la commune.

5 - Compte-rendu des réunions

- Bassin de la Gervanne et de la Sye :

- Site internet « Gervanne-Sye » : une refonte du site est en-cours.

- Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : quelques bénévoles se sont présentés pour renforcer ponctuellement l'équipe du SILOS.

- Syndicat intercommunal pour la Gestion Mutualisée de l'Assainissement : 17 assainissements individuels ont été contrôlés sur notre commune en 2021.

6 - Courriers reçus

- l'Association des maires de la Drôme sollicite la nomination d'un élu correspondant « Incendie et secours ». Le maire est désigné.

- Courrier du médiateur : Permission de voirie en 2023 : une entrevue sera programmée.

La séance est levée à 21 heures.

Prochaine réunion le 25 novembre 2022 à 18h30

Le Maire,
M. FILZ Roland



Le secrétaire de séance,
Mme GUION Denise

